

INSCRIPTIONS ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Pour toutes les classes sauf les 1^{ères} Communes

(Exclusivement au 12 rue Verwée, 1030 Schaerbeek)

Le Législateur prévoit que **tout élève mineur** est réputé être réinscrit d'année en année dans le même établissement tant que ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale ne notifient pas par écrit leur décision de le désinscrire.

Attention cependant

Un établissement scolaire peut limiter le nombre d'élèves qu'il accueille, pour des raisons d'insuffisance de locaux disponibles ou par manque de NTPP.

Afin de gérer au mieux la rentrée, il sera demandé aux élèves ayant fréquenté l'implantation Masui et Royale durant l'année scolaire 2020/2021, de se présenter obligatoirement auprès du secrétariat rue Verwée avant toute réinscription et ce avant, le **lundi 05 juillet 2021.**

L'inscription dans un établissement d'enseignement secondaire se prend au plus tard le premier jour ouvrable du mois de septembre ou jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 **si l'élève a fait l'objet d'une délibération de septembre.**

TOUT ELEVE MINEUR DOIT ETRE ACCOMPAGNE D'UN RESPONSABLE LEGAL

DOCUMENTS NECESSAIRES :

- Cartes identité élève et parents
- Bulletin scolaire de l'année précédente

Pour les élèves majeurs

Tout élève majeur, s'il veut poursuivre sa scolarité dans le même établissement **est tenu de s'y réinscrire chaque année.**

L'inscription dans un établissement d'un élève majeur est subordonnée à la condition qu'il signe, au préalable, avec le chef d'établissement ou son délégué, un écrit par lequel les deux parties souscrivent aux droits et obligations figurant dans le projet éducatif, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur.

Dates à retenir

- Jusqu'au **lundi 05 juillet 2021 de 09h00 à 12h00**
- A partir du **mercredi 18 août jusqu'au mercredi 25 août 2021 de 09h00 à 12h00**

- A partir du **jeudi 26 août 2021** → de **09h00 à 12h30 et de 14h00 à 15h30**